

**Covid-19****Mazamesso Assih plaide pour le financement des SFD**

Le webinaire international sur la finance inclusive et la Covid-19 réunit depuis le 26 mai des acteurs clés de l'inclusion financière pour des solutions de sortie de crise. De cet atelier de haut niveau initié par la Team RM, on retient ...



PAGE 5

POLITIQUE / SANTE**Lutte contre la Covid-19 au Togo****Normalisation peut-être en cours, mais vigilance toujours**

Lors de la conférence de presse hebdomadaire du Comité de gestion de la riposte au Covid-19 mercredi dernier, le professeur-colonel Djibril Mohaman s'est montré un peu plus optimiste. A l'écouter, une lueur ...

PAGE 3

ETRANGER**BAB / Enquête indépendante exigée par les Etats-Unis****La crédibilité de la Banque entachée ?**

Alors que le comité d'éthique de la Banque africaine de développement (BAD), dans ses conclusions, a blanchi de tous soupçons son président, le secrétariat américain au Trésor vient de demander une enquête plus approfondie ...

PAGE 4

**Finance inclusive et Covid-19****Quelles stratégies et solutions pour soutenir les acteurs de l'économie réelle ?**

Le webinaire international organisé par la plateforme réflexive Team RM sur la finance inclusive et la Covid-19 s'est poursuivi mercredi 27 mai. Au cœur des échanges de ce deuxième jour, l'« identification des stratégies et actions adaptées aux caractéristiques du tissu économique des pays ...

PAGE 5

DERNIERES HEURES**Covid-19 : Reckya Madougou préconise un recours à la microfinance pour éviter une double crise**

L'experte internationale en inclusion financière et conseillère spéciale du président Faure Gnassingbé montre l'importance du système de microfinance dans une Afrique qui bouge. Elle évoque les procédés à suivre pour protéger les TPE et PME du continent contre les ravages de la Covid-19.

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie des pays africains. Dans une tribune publiée par Jeune Afrique, Reckya Madougou souligne qu'« En Afrique, 90% des unités commerciales, soit environ 75 % de la population active, opèrent dans le secteur informel. La richesse intérieure est produite à hauteur de 50 % en Afrique subsaharienne par ce secteur, qui concentre 85 % des emplois ». Par conséquent, le secteur de la microfinance « est le mieux indiqué pour soutenir efficacement les TPE, PME, PMI et ménages vulnérables en vue d'éviter une double crise économique et humanitaire » précise-t-elle ...

PAGE 3

Accord RPT-UFC**Et si Jean-Pierre Fabre et ses amis avaient soutenu Gilchrist Olympio ?**

Cette semaine, l'accord RPT-UFC était à son 10e anniversaire. Les uns et les autres ont essayé de faire le bilan avec des vues différentes. Isaac Tchiakpe, conseiller spécial de Gilchrist Olympio et un des négociateurs de cet accord, a même retracé l'historique, le contexte et les motivations qui ont guidé la signature ...



PAGE 3



	<p>SOMMAIRE</p> <p>Bénin / Terrorisme Des autorités de la ville de Kandi placées sous mandat de dépôt</p>  <p>P 9</p>	<p>Port de masques Faut-il craindre de manquer d'oxygène ?</p>  <p>P 10</p>	<p>Covid-19 liée à la 5G L'Arcep apporte un démenti formel</p>  <p>P 11</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

ABALO Marie Akouvi, bénéficiaire du Produit d'Accompagnement Spécial (PAS APSEF) témoignage

Madame ABALO Marie Akouvi est insérée dans le paysage financier du FNFI depuis 2016. Successivement, elle obtient avec succès tous les 4 cycles du crédit APSEF qui lui permettent de démarrer sa petite activité génératrice de revenus, vente de bonbons, de biscuits... Un début de commerce qui a permis à notre cinquantenaire de se lancer des défis qu'elle a su bien relever au fil du temps.



Madame ABALO Marie Akouvi

“ Les différents cycles du crédit APSEF que j’ai reçu m’ont permis de démarrer comme vous le voyez une petite activité qui au début n’était pas

facile. Mais j’y ai cru et je me suis entièrement donnée corps et âme pour pouvoir réussir. Après ces 4 crédits, je voulais mieux faire, passer à échelle mon activité. J’avais certes des petites économies mais il m’en fallait davantage pour pouvoir réaliser le kiosque dont je rêvais. Et je me suis rappelé qu’il nous avait été parlé d’un Produit d’Accompagnement Spécial pour les bénéficiaires fin de cycle du crédit APSEF qui remboursent très bien leurs crédits. Alors je me suis davantage informée sur les opportunités que j’avais de pouvoir obtenir le PAS APSEF pour me permettre de passer à la concrétisation de mon projet. J’étais très heureuse et soulagée de savoir que j’étais parfaitement éligibles au PAS, étant donné que j’étais à jour vis-à-vis des remboursements de mes crédits antérieures. Je me suis rapidement pliée aux exigences requises et je me suis vu octroyer dans les semaines qui ont suivi un crédit de 100 000

FCFA.”

Le crédit obtenu, notre interlocutrice peut maintenant passer à la concrétisation de son rêve, celui de devenir une grande commerçante dans sa région.

“Le PAS APSEF m’a donc permis de mettre en place ce petit hangar que vous voyez. Dans ce hangar, comme vous le voyez, je vends des petites bricoles, notamment des ballons, des jouets pour enfants, des boîtes de spaghetti, des épices...Je suis très heureuse actuellement, car j’exerce une activité que j’ai toujours rêver d’exercer. Chaque jour qui passe, c’est avec satisfaction que je me lève pour vaquer à mes occupations la tête haute. Je dégage des revenus qui me permettent de vivre décemment et de prendre soin de ma famille. C’est aussi ça la valeur ajoutée d’une activité qui épanouit et qui nous autonomise”.

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Recourir à la microfinance Pour recourir à la microfinance en vue de soutenir les Très petites entreprises (TPE) et les moyennes entreprises (PME/PMI), Mme Madougou conseille entre autres un refinancement

des Institutions de microfinance (IMF). Ceci pourra amener ces dernières à soutenir les populations vulnérables et accompagner les petits entrepreneurs. Il est également important de mettre en place « des mesures idoines à l'endroit des IMF pour

mitiger les risques d'impayés inévitables en pareille circonstance et susceptibles de compromettre leur existence, et ce, grâce à des subventions pouvant aller de 30 % à 50 % du concours apporté », relève l'experte internationale. Il est également nécessaire

de faciliter les activités des Institutions de microfinance à travers un renforcement de capacités techniques et matérielles. Il faut penser à « l'allègement de certaines règles prudentielles ou non du régulateur relatives, entre autres, au taux directeur, au ratio de fonds

propres actuellement supérieur à celui des banques dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), aux critères de déclassement de crédits, à la défiscalisation du secteur, etc », souligne

Félix Tagba

Lutte contre la Covid-19 au Togo

Normalisation peut-être en cours, mais vigilance toujours

Lors de la conférence de presse hebdomadaire du Comité de gestion de la riposte au Covid-19 mercredi dernier, le professeur-colonel Djibril Mohaman s'est montré un peu plus optimiste. A l'écouter, une lueur d'espoir commence par poindre à l'horizon et l'on est peut-être sur le point d'amorcer la descente. Mais l'on ne doit pas relâcher avec la vigilance.



Le professeur-colonel Djibril Mohaman

Se fondant sur l'évolution des cas ces derniers jours, le professeur-colonel Djibril Mohaman déclare : « la

situation est en train de se normaliser ». La guerre est loin d'être gagnée, mais après la course folle des deux dernières semaines,

le nombre de cas enregistré par jour depuis quelques jours a sensiblement baissé. L'on est loin de « 0 » cas, mais les nouveaux

chiffres qui s'affichent depuis quelques heures sont plus encourageants.

Par exemple selon les chiffres mis à jour le mercredi 27 mai 2020, le nombre de guéris tend à être égal au nombre de cas actifs : 183 contre 199. En effet, au départ, le nombre de personnes guéries était souvent élevé et dépassait même parfois le nombre de personnes en traitement. Mais subitement, la situation s'est inversée. Au point où certains de nos compatriotes ont commencé à paniquer. Ils se demandaient ce qui n'allait pas. Est-ce que le protocole de prise en charge ne marche plus ? Ou bien le virus se renforçait, connaissait des mutations ? L'on peut à présent affirmer que notre pays pourrait dans les prochaines semaines

souffler un peu.

Toutefois, l'on ne doit pas relâcher avec la vigilance. Le respect des mesures barrières et le port de masque doivent être maintenus. La contamination va certainement se poursuivre encore pendant quelque temps. D'ailleurs parmi les voyageurs revenus récemment au pays et confinés dans des hôtels du pays, l'on continue d'enregistrer des cas.

Les partenaires dont l'Allemagne et l'Union européenne sont engagés aux côtés du Togo pour de meilleurs résultats dans les semaines à venir. Le pays d'Angela Merkel est conscient que la pandémie ne pourra pas prendre fin au niveau mondial, si elle n'est pas vaincue sur le continent africain.

Edem Dadzie

Accord RPT-UFC

Et si Jean-Pierre Fabre et ses amis avaient soutenu Gilchrist Olympio ?

Cette semaine, l'accord RPT-UFC était à son 10e anniversaire. Les uns et les autres ont essayé de faire le bilan avec des vues différentes. Isaac Tchiakpe, conseiller spécial de Gilchrist Olympio et un des négociateurs de cet accord, a même retracé l'historique, le contexte et les motivations qui ont guidé la signature de cet accord. Mais l'on peut toujours se poser une question : et si Jean-Pierre Fabre et ses amis avaient soutenu Gilchrist Olympio ?



Jean-Pierre Fabre

Jean-Pierre Fabre, actuel président de l'Alliance nationale

pour le changement (ANC), parti issu de la scission avec l'Union des forces de

changement (UFC) en 2010, et tous ceux qui l'on suivi à l'époque ont rejeté l'accord signé entre le pouvoir de Faure Gnassingbé et l'opposant historique Gilchrist Olympio. Pour eux, le fils de l'ablodé avait tout simplement trahi ses militants.

Le maire du Golfe 4 et ses lieutenants ont surfé sur les ressentiments d'un nombre non négligeable de nos compatriotes qui avaient du mal à oublier le passé douloureux qu'ils avaient connu. Mais réfléchissons un peu : quel Togolais avait plus de raisons que Gilchrist Olympio de vouloir se venger. Il était encore enfant quand son géniteur, le père de l'indépendance togolaise a été assassiné. Un meurtre que le père

de l'actuel président de la République, feu général Gnassingbé Eyadema avait revendiqué jusqu'à sa mort en 2005.

De plus, il porte encore les stigmates de la lutte frontale qu'il a menée pendant des décennies. Qui était alors mieux placé que lui pour avoir le courage de dire à un moment : stop, ça n'a pas marché, changeons de fusil d'épaule ? En tout cas, peu d'Hommes seraient capables d'une telle hauteur d'esprit. Malheureusement, l'accueil que l'on a fait à cette vision dans son propre camp a été déplorable.

Dix ans après, ceux qui avaient rejeté cet accord, n'ont-ils pas de remords ? Parce que, ce qu'ils

promettaient à leurs militants en combattant le leader de l'UFC, ils n'ont pas réussi à l'obtenir. L'accord RPT-UFC a lui au moins eu le mérite de décrier le climat politique et de baliser la voie pour des réformes favorables à une alternance future.

Alors, Jean-Pierre Fabre et les siens n'auraient-ils pas mieux fait de mettre l'énergie gaspillée dans la rue et le combat politique stérile, au service de cet accord ? S'ils l'avaient fait, l'on apprécierait les résultats aujourd'hui. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait. Et au lieu de la présidence de la République togolaise, monsieur Fabre doit se contenter de la mairie du Golfe 4.

TM

BAB / Enquête indépendante exigée par les Etats-Unis

La crédibilité de la Banque entachée ?

Alors que le comité d'éthique de la Banque africaine de développement (BAD), dans ses conclusions, a blanchi de tous soupçons son président, le secrétariat américain au Trésor vient de demander une enquête plus approfondie, menée par un enquêteur extérieur indépendant. Ce qui relance le débat autour de la crédibilité de l'institution et de sa véritable indépendance vis-à-vis des gros contributeurs.



Akinwumi Adesina, président de la BAD

« Non fondées, non corroborées, non étayées », les accusations portées à l'encontre du président de la BAD ont été balayées par l'enquête interne, menée

par un administrateur japonais, président du comité d'éthique de la BAD, Takuji Yano, qui conclut que la plainte déposée contre Akinwumi Adesina « ne reposait sur aucun fait objectif et solide ».

Steven Mnuchin n'a pas été convaincu par les conclusions, pourtant sans appel, de la première enquête, qui avait jugé il y a trois semaines que les accusations portées contre Akinwumi Adesina

étaient « non fondées », « non corroborées » et « non étayées ».

Fin du semestre de l'année 2019 et début 2020, plusieurs salariés de la Banque accusaient leur président de ne pas respecter les règles internes, de nommer des proches à certains postes et de favoriser les ressortissants nigériens. L'attribution douteuse de contrats était également pointée. Le président de la Banque s'est défendu en fournissant aux enquêteurs des centaines de pages de réponses.

L'intéressé lui-même avait dénoncé des motivations « politiques » liées à sa probable réélection à la tête de l'institution du mois

d'août 2020. Mais c'est justement en raison de ces fondements politiques que l'administration américaine, grande contributrice de cette banque, demande une enquête plus approfondie, menée par un enquêteur externe et indépendant. « Considérant l'étendue, la gravité et la précision des allégations contre le seul candidat au leadership de la Banque pour les cinq prochaines années, nous pensons qu'une enquête plus approfondie est nécessaire pour que le président de la BAD bénéficie du soutien et de la confiance complets des actionnaires », précise le secrétaire américain au Trésor.

T.M

Bénin / Terrorisme

Des autorités de la ville de Kandi placées sous mandat de dépôt

Arrêtés pour intelligence avec un groupe de terroriste, abus de fonction et corruption, le procureur et son premier substitut, ainsi que le commissaire par intérim de la ville de Kandi au Bénin ont été placés sous mandat de dépôt pour avoir libéré un suspect qui appartiendrait à une organisation terroriste.



Palais de justice au Bénin

Tout est parti de l'arrestation d'un suspect présenté comme un agent de renseignement d'un groupe de terroristes dans le parc W, partagé par le Niger et le Burkina Faso. Le procureur de Kandi reçoit le dossier, le traite et le classe sans suite. Ceux qui ont interpellé le suspect sont mécontents et informent leur hiérarchie. De là, tout va très vite. Les magistrats sont alors soupçonnés d'intelligence avec les terroristes.

Une source proche du dossier rapporte que la seule juridiction compétente pour les affaires de terrorisme est la Criet, la Cour de répression des infractions économiques et terroristes. Pour cette source, le procureur devait transmettre le dossier à cette Cour spéciale créée en mai 2018, au lieu de le classer.

Le 18 mai, le substitut est gardé à vue, 4 jours après, le procureur de Kandi et le commissaire par intérim de la ville connaissent le même sort. Et ce mardi, la Criet les a inculpés pour « intelligence avec une organisation terroriste, abus de fonction et corruption ».

Une douzaine d'avocats se sont constitués pour les défendre. Ils critiquent sévèrement la détention provisoire de leurs 3 clients. Pour Me Brice Houssou, « aucun élément concret ne sous-tend ces infractions, tout au plus, ça vaut un manquement qui peut être puni sur le plan administratif ». L'affaire est très commentée dans les couloirs des tribunaux, « nous sommes atterrés », a confié un haut magistrat.

T.M. et Rfi.fr

Libéria / Election mi-mandat

Bataille entre le président Weah et l'opposition sur le report de l'élection mi-mandat

Suivant les textes libériens, cette élection doit se tenir en octobre prochain. Mais le président George Weah, se basant sur les retards accusés par la Commission électorale dans la préparation du scrutin en raison de la pandémie, a demandé au Parlement de repousser la date pour 2020. Ce que refuse l'opposition.

La nouvelle coalition des partis politiques de l'opposition libérienne rejette toute tentative du président George Weah de repousser à l'année prochaine la date des élections de mi-mandat. Pour le leader du nouveau groupement Partis politiques coalisés (CPP), la coalition est prête pour observer un léger décalage dans les dates,

La coalition se fonde sur les expériences électorales des pays voisins comme le Togo, la Guinée, le Mali et récemment le Bénin qui ont respecté leurs délais constitutionnels. C'est pourquoi, elle estime que l'administration Weah pouvait en faire autant, quitte à décaler légèrement les dates, mais pas avant décembre 2020.

Selon le calendrier imposé par la



George Weah, président du Libéria

mais pas au-delà de décembre 2020. « Le CPP n'acceptera pas l'élection à une date ultérieure au 25 décembre 2020. Pour être justes et raisonnables, nous pouvons accepter un léger retard à cause du coronavirus, comme c'était le cas durant l'épidémie du virus Ebola en 2014. Mais en aucun cas nous n'accepterons que l'élection dépasse décembre 2020 », a-t-il affirmé.

Constitution du Liberia, les élections de mi-mandat doivent avoir lieu en octobre de cette année. Tout comme la présidentielle en Côte d'Ivoire. Reste à savoir si le président George Weah saura faire passer cette demande adressée aux législateurs qui font face à une position très critiques ces derniers temps vis-à-vis du bilan du président.

T.M.

Finance inclusive et Covid-19**Quelles stratégies et solutions pour soutenir les acteurs de l'économie réelle ?**

Le webinaire international organisé par la plateforme réflexive Team RM sur la finance inclusive et la Covid-19 s'est poursuivi mercredi 27 mai. Au cœur des échanges de ce deuxième jour, l'« identification des stratégies et actions adaptées aux caractéristiques du tissu économique des pays africains en assurant une offre de financement appropriée et suffisante aux acteurs de l'économie réelle ».

Les panelistes ont apporté au cours des échanges des solutions appropriées pour aider les acteurs de l'économie réelle à mieux sortir de la Covid-19. Cette crise sanitaire est une grande menace pour ces acteurs.

Plusieurs recommandations

Les experts internationaux ont fait différentes recommandations au cours de ce deuxième panel.

Le premier paneliste Ismaïl Douiri, directeur général délégué d'Attijariwafa Bank, a souligné l'ampleur de cette crise et énuméré des stratégies à adopter. Pour M. Douiri, il est important de préserver l'emploi, d'accélérer les exportations et de recourir au financement extérieur. Il ne faut pas perdre les acquis durables des nations à faire face au choc et les institutions doivent accélérer la collecte et la mobilisation de l'épargne. Les Etats africains doivent également accélérer l'intégration régionale et assurer la sécurité alimentaire de leurs concitoyens.

La secrétaire d'Etat près la présidence de la

République togolaise, chargée de la Finance inclusive et du Secteur informel Mazamesso Assih a partagé l'expérience du Togo en matière d'inclusion financière. Le pays a mis en place différentes stratégies et solutions. Ce qui lui a permis d'occuper la première place en 2018 en termes d'inclusion financière dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) avec une augmentation de l'encours crédit de 15,6% et de l'épargne des microfinances de 16%.

Face au coronavirus, Mme Assih recommande aux Etats de mettre en place des mécanismes adaptés pour accompagner les Systèmes financiers décentralisés (SFD) et permettre aux acteurs de ces Systèmes de disposer des ressources pour financer le secteur informel.

Pour sa part Mme Bangoura Adama Cissé, présidente de la Coopérative des femmes amazones pour l'agriculture et le développement (Cfaad), a insisté sur la mise en place des mécanismes pour aider les Petites et moyennes entreprises (PME) à avoir des prêts et des crédits. Elle a également

émis l'idée de réseautage entre les pays pour transférer les technologies d'un pays à un autre.

Quelles stratégies pour les microfinances ?

Pour Mathieu Soglonou, directeur général de la Confédération des institutions financières de l'Afrique de l'ouest (CIF), les institutions de microfinance doivent avoir un plan de gestion de la liquidité et un « plan post stress ». Il faut une stratégie de communication responsable pour prévenir les risques et mettre en place un dispositif pour assurer un meilleur contrôle en cas de crise.

M. Soglonou a également souligné qu'il faut favoriser les producteurs locaux et les PME nationales, trouver des financements innovants et des financements à moyen et long terme.

Au cours de ce deuxième panel, l'ancien Premier ministre Lionel Zinsou est revenu à la tâche avec des propositions allant de la mise en place des crédits agricoles sur le continent au soutien des PME et des secteurs informels, en passant par l'instauration des fonds d'Etat de garantie



L'affiche des participants du deuxième panel

pour les banques et les microfinances.

Le directeur général de l'Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (UM-Pamecas), M. Malick Diop, a relevé l'importance de l'éducation financière et de la mise en place d'une académie de finance inclusive. Il faut aussi utiliser le digital pour promouvoir l'éducation financière, mettre en place des stratégies de lever de fonds, promouvoir la société et le modèle coopérative.

Mieux aider les SFD

A l'heure actuelle, le soutien aux Systèmes financiers décentralisés est indispensable. Pour ce faire, les Etats doivent mettre en place des infrastructures de télécommunication pour permettre aux SFD de venir à bout de cette crise

préconise Mme Azaratu Sondo, présidente de la Fédération des associations professionnelles des SFD de l'Uemoa.

Il faut aussi prévoir des refinancements pour les SFD et mettre en place un fonds de garantie pour permettre à ces institutions de poursuivre les refinancements des bénéficiaires finaux. Il est urgent de mettre en place une réglementation sur les sûretés et les garanties pour les SFD. La Banque centrale doit permettre une suspension temporaire relative au respect des règles prudentielles, a-t-elle ajouté.

Le webinaire international sur la finance inclusive et la Covid-19 prend fin jeudi 28 mai avec un troisième et dernier panel.

Félix Tagba

Covid-19**Mazamesso Assih plaide pour le financement des SFD**

Le webinaire international sur la finance inclusive et la Covid-19 réunit depuis le 26 mai des acteurs clés de l'inclusion financière pour des solutions de sortie de crise. De cet atelier de haut niveau initié par la Team RM, on retient l'intervention de Mazamesso Assih, secrétaire d'Etat près la présidence de la République togolaise, chargée de la Finance inclusive et du Secteur informel.



Assih Mazamaesso

En matière d'inclusion financière et de promotion des acteurs

de l'économie réelle, le Togo est un exemple à suivre dans la sous-région.

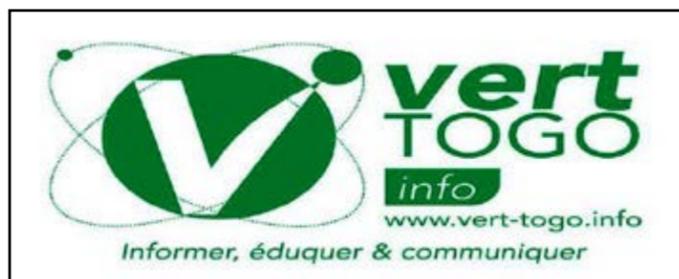
En 2018, le pays a été classé premier en termes d'inclusion financière dans l'espace Uemoa (Union économique et monétaire ouest africaine). Il était de bon ton de partager l'expérience du Togo en la matière et de trouver des solutions idoines face à la pandémie du coronavirus.

Les stratégies mises en place par le gouvernement ont permis au pays d'enregistrer une augmentation de l'encours crédit de 15,6% et de l'épargne des microfinances de 16%. En 6 ans, 1 million de personnes ont bénéficié au

total de 91 milliards de FCFA. Les Systèmes financiers décentralisés (SFD) ne sont pas à l'abri des ravages du coronavirus. Il faut permettre aux acteurs de ces Systèmes de disposer des ressources pour financer le secteur informel, souligne Mme Assih. Elle invite les

Etats à mettre en place des mécanismes adaptés pour accompagner les Systèmes financiers décentralisés et permettre aux acteurs de ces Systèmes de disposer des ressources nécessaires pour financer le secteur informel.

Félix Tagba



Entre défis et perspectives

Quel est l'état des lieux des droits de l'Homme au Togo ?

Renforcer la collaboration entre les institutions de la République togolaise et les acteurs de la société civile et particulièrement les médias pour une meilleure protection et promotion des droits humains au Togo, tels sont les objectifs du ministère togolais des Droits de l'Homme et des Relations avec les institutions de la République. Quel est donc l'état des lieux au Togo ?

Lutte contre les violations des droits de l'Homme lors des manifestations publiques



Christian Trimua, ministre togolais des Droits de l'Homme

Dans ce domaine, l'on note le renforcement des sanctions en cas de manquement d'un agent par l'amélioration du cadre juridique ces dernières années (nouveau code pénal, nouveau code de justice militaire, statut particulier des magistrats et statut spécial de la police nationale). Dans la pratique, des enquêtes et poursuites des présumés auteurs sont engagées, lorsque des écarts de comportements des forces de l'ordre et de sécurité ou des cas de violations des droits de l'Homme

sont constatés. A preuve, entre 2013 et 2018, vingt-quatre (24) membres des forces de sécurité toutes catégories confondues ont été déferés en justice pour des faits touchant aux droits de l'Homme. Pour aider l'instance des droits de l'Homme, elle a mis à la disposition du public, un numéro vert (1014) exclusivement dédié à la dénonciation des actes de corruption et de toutes violations des droits de l'Homme par des forces de sécurité.

Lutte contre la torture et l'usage excessif de la force par les forces et de sécurité

La présentation du 3eme rapport périodique sur la mise en œuvre de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a eu lieu les 26 et 29 juillet 2019 devant le Comité contre

la torture. Ce Comité a relevé les progrès enregistrés par le Togo et a formulé des recommandations. Dans l'ensemble, les membres du Comité contre la torture ont, dans leur unanimité, félicité le Togo pour les nombreuses avancées,

notamment, le renforcement du cadre législatif et institutionnel ; la pleine coopération avec les mécanismes de droits de l'Homme y compris le Comité contre la torture ; l'adoption du nouveau code pénal qui définit, réprime et rend imprescriptible le crime de torture ; les bons résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines et dans la lutte contre la traite des personnes ; la réforme de la Commission nationale des droits de l'Homme avec désormais en son sein le nouveau mécanisme de prévention de la torture.

Cependant, faut-il reconnaître que des défis restent à relever à savoir : l'état de vétusté et de délabrement des prisons, principalement de celle de Lomé ; le retard dans l'adoption du code de procédure pénale (CPP) ; les garanties procédurales ; la courte durée du mandat de la CNDH et la cohérence des délais de renouvellement ; les allégations de cas de torture individuels et nominatifs ; et le mauvais traitement à l'égard des enfants (phénomène des enfants dits « sorciers » et la prostitution des mineures).

Formation des forces de défense et de sécurité

Une conférence-débat a été tenue le 20 août 2019 à Lomé, avec les forces de l'ordre et de sécurité sur les droits de l'Homme et la paix, avec la présence effective du ministre de la Sécurité, Yark Damehane et celui des Droits de l'Homme, Christian Trimua. Formation également en mai 2019, de 1500 personnels des forces de

sécurité sur la gestion non violente des foules dans le cadre du projet «renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo» financé par le Fonds de consolidation de la paix des Nations unies.

Conditions de détention



Un registre de garde à vue uniformisé et standardisé, conformément aux «lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique (Lignes directrices Luanda)» a été lancé. Une Grâce présidentielle a été accordée à 454 détenus de droit commun, le

3 janvier 2019, dans le cadre de la politique de désengorgement des prisons du Togo. Des audiences extraordinaires sont organisées chaque année dans les prisons en faveur des détenus démunis dont 30% de femmes dans le cadre du projet d'appui à l'accès au droit et à la justice financé par le Pnud.

Processus d'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs de droits de l'Homme

Plateforme multi acteurs, forum national de réflexion et d'échanges sur le phénomène de la vindicte populaire en partenariat avec les organisations de défense des droits de l'Homme le 6 décembre 2019, sont entre autres collaborations entre le gouvernement et les défenseurs des droits de l'homme. Selon le ministre Christian Trimua, un processus d'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs de droits de l'Homme a été enclenché. Les discussions au sein de la plateforme multi acteurs ont confirmé la nécessité d'adopter une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Le gouvernement a souhaité que les organisations de défense

des droits de l'Homme puissent débattre en leur sein de la question afin de proposer un draft pouvant servir de base à la réflexion. La coordination de cette phase a donc été confiée à la Coalition togolaise des défenseurs des droits humains (CTDDH). Le calendrier initial proposé fixait le délai d'adoption au 15 décembre. Ce calendrier a connu des lenteurs et le draft proposé par les Organisations de la société civile (OSC) n'a été transmis au ministère que le 12 novembre dernier. L'Assemblée nationale étant à ce moment en pleine session budgétaire, elle ne pourra être saisie du projet de loi qu'à la première session ordinaire de l'année 2020.

14 octobre 1992, un projet de loi organique fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics a été adopté en Conseil des ministres, le 27 novembre 2019. L'Assemblée nationale a été saisie. Sensibilisations de la Haplucia à titre préventif. La phase d'instruction de certains dossiers est terminée et le procureur de la

République est saisi de dossiers deux (2) grands dossiers (affaires Can 2013 et route Lomé-Anfoin). Au niveau de la justice, deux magistrats ont été sanctionnés en novembre 2019 pour corruption et la mise à la disposition du public d'un numéro vert (1014) exclusivement dédié à la dénonciation des actes de corruption et de toutes violations des droits de l'homme par des forces de sécurité.

Accès à la justice

Le Togo dispose de quatre (4) maisons de justice pour la phase pilote avec un résultat encourageant. En effet, pour un an d'activité, 362 médiations et conciliations et 798 consultations juridiques ont été menées. Cinq (5) localités susceptibles d'accueillir de nouvelles maisons de justice ont été identifiées. Il s'agit de Kétao, Soudou, Anié, Kpélé-Adéta et Zanguéra. Adoption un projet de loi

pour remédier aux insuffisances de la loi N° 2018-028 du 10 décembre 2018 instituant des juridictions commerciales en république togolaise, le 27 novembre 2019. L'amélioration de la justice et du système pénitentiaire : le nouveau code de l'organisation judiciaire de la République togolaise, va apporter une touche particulière à l'amélioration de la justice et du système pénitentiaire.

Cadre d'exercice des manifestations publiques

Un contexte de la modification de la loi N°20 11-0 1 0 du 16 mai 20, fixe les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques en vue de mieux encadrer le droit de manifester et garantir la sécurité des citoyens. Cette loi permettra également de lutter contre le terrorisme. Le gouvernement n'est pas fermé à la discussion. Une réflexion a d'ailleurs été engagée ensemble avec la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour étudier les dispositions du texte

susceptibles d'être améliorées. Christian Trimua donne également une raison économique à cette loi. « Longtemps, le gouvernement a passé sous silence les manifestations publiques, jusqu'au moment où des personnes s'en servent pour arriver à bloquer l'économie nationale et les activités génératrices de revenus des citoyens. Là, il est clair que le gouvernement prenne des dispositions », a expliqué le ministre des droits de l'Homme, lors de la conférence de presse.

Perspectives et défis pour la protection des droits de l'Homme au Togo

AMNESTY
INTERNATIONAL



Lutte contre la corruption



Nakpa Polo, présidente de la CNDH Togo

Un projet de loi fixe les conditions de déclaration des biens et avoirs: conformément

à la loi constitutionnelle N° 2019-003 du 15 mai 2019 portant modification de la Constitution du

S'agissant de la place des personnes âgées, des mesures sont prises, notamment la reprise dès janvier 2020 de l'allocation de départ à la retraite, la construction de deux maisons de retraite, la ratification de la loi sur la protection des personnes âgées est à l'étude, le renforcement des mesures de prévention en ce qui concerne la protection de droits de la femme et de la jeune fille, ainsi que le renforcement du droit à un environnement sain. La professionnalisation et dépolitisation des OSC travaillant sur les droits de l'homme, le dialogue permanent entre les différents acteurs, l'intégration de l'ABDH

dans les politiques, programmes et projets, l'accompagnement des actions du gouvernement par les partenaires techniques et financiers, sont les principaux défis à relever.

Conscient que l'évolution des droits des droits de l'Homme s'affermira par la préservation de nos acquis et l'ouverture de nouvelles voies de progrès, le gouvernement et les acteurs se doivent de continuer les efforts entrepris pour consolider les avancées et les rendre davantage perceptibles sur le terrain.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

Intelligence

Il ne suffit pas de travailler dur...
Il faut travailler avec intelligence!



Pensée du Jour

L'écrivain nigérian CHINUA ACHEBE dans son roman à succès Le Monde s'effondre disait ceci:

" Un homme qui appelle ses amis à un festin ne le fait pas pour les sauver de la faim. Ils ont tous de la nourriture dans leur propre maison. Lorsque nous nous rassemblons au village au clair de lune, ce n'est pas à cause de la lune. Chaque homme peut la voir dans sa propre cour. Nous nous réunissons parce que c'est bien de le faire. Continuons donc avec l'esprit d'équipe et profitons du pouvoir de la solidarité. Si nous sourions ensemble, ce n'est pas parce que nous n'avons pas de problèmes, mais parce que nous sommes plus forts que les problèmes."

Photo du Jour



Légendez et commentez la photo ci-dessus

Humour



Deux mois sans votre pasteur, sans votre prêtre, sans votre Imam et autres là; Est-ce que les sorcières de votre famille vous ont-ils déjà tué?

Blagues

En plein sommeil une fille de 25 ans fait un rêve, dans son rêve elle s'est fiancé à un homme très riche, après le mariage elle tomba enceinte et dans la chambre d'accouchement, la sage femme lui demande de pousser, elle poussa et donna un bébé mais la sage femme lui dit qu'il reste encore, elle poussa de nouveau et un second bébé est sorti et la sage femme lui dit qu'il en reste encore et pendant qu'elle essayait de pousser encore, c'est là que sa camarade entre et crie: Fatoumata réveille toi tu es entrain de chier au lit

On dit y'a un peulh qui est allé payer 10 ânes. Sur le chemin de retour tellement fatigué de marcher il monte sur un de ses ânes. Il compte ses âne et il trouve 9. Il descend et il recompte il trouve 10, il remonte et il recompte il trouve 9. Alors il descend et il dit "je préfère marcher et avoir mes 10 ânes"

Accident tout à l'heure d'un corbillard au carrefour des amoureux. Tellement l'intervention des sapeurs pompiers a trop duré que le cadavre s'est levé et a emprunté un taxi pour aller au cimetière.

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ
(Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »; Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Musique

Avec « Milado », JB Mohab et Black T exhortent les Togolais à aller jusqu'au bout de leurs rêves

Sorti officiellement le 23 mai 2020, le clip vidéo du morceau « Milado », fruit de collaboration entre les artistes togolais JB Mohab et Black T, fait bouger les mélomanes. « Milado » est une composition musicale afro beat mélangée avec du Ragga.

La musique togolaise regorge de talents. Ce n'est pas une équation à résoudre mais une évidence. Black T est une preuve parmi tant d'autres. Depuis 2007, il n'a rien lâché. Connue pour chanter les vicissitudes de la vie, Black T est désormais « Igwe » (roi) de la musique.

En solo, la musique de Black T ne laisse personne indifférent. En effet, ses collaborations avec d'autres artistes

sont toujours une réussite. Notamment, sa collaboration avec le rappeur togolais Pikaluz en dit long.

« Milado » pourrait littéralement signifier « Nous allons y arriver ». C'est le titre de la collaboration entre Igwe Black T et JB Mohab, un mélange de texte en français et éwé sur un beat dansant de « Aash ». Les deux artistes offrent ensemble un son dansant et rempli de paroles de



force à leurs fans. S'agissant de JB Mohab, il n'est pas non plus un nouveau dans l'arène musicale togolaise. JB Mohab est un chanteur originaire du Togo. Son style musical varie entre le Gweta et le coupé décalé. Il a collaboré avec différents artistes tels

que Toofan sur « La grippe cc » ou encore « Nek IP ». JB Mohab a également fait un featuring avec l'artiste Papou sur titre « Farot conscient » sorti en décembre 2015.

Par ailleurs, Black T a à son actif plusieurs titres à succès comme

« Alognedzi », « VVNT », « Edzodjinam », « Mapko Ndé » « I wanna Know » ou encore « Tognea Negble ». A la cinquième édition de « The Heroes 228 » qui s'est tenue le 04 janvier 2020, « Black T » a été sacré « Heroes Africa ».

JB Mohab feat Black T

Nadia Edodji

Lire

« L'éternel mari » de Fiodor Dostoïevski. Ed Beq, Pp 169-171

« ...Le médecin avait prévu juste : l'état de Lisa empira plus que Veltchaninov et Klavdia Petrovna ne se l'étaient figuré la veille. Quand Veltchaninov arriva, le matin, la malade avait encore toute sa connaissance, bien qu'elle fût brûlante de fièvre ; il jura plus tard qu'elle lui avait souri, et que même elle lui avait tendu sa petite main. Était-ce vrai, ou n'était-ce qu'une illusion consolante qu'il se donnait, il n'était plus temps de le vérifier : quand vint

la nuit elle avait perdu connaissance, et elle resta ainsi jusqu'à la fin. Le dixième jour après son arrivée chez les Pogoreltsev, elle mourut. Les journées qui précédèrent la mort furent affreuses pour Veltchaninov : les Pogoreltsev craignirent pour lui. Il passa auprès d'eux la plus grande partie de cette période d'angoisses. Durant les derniers jours, il resta des heures entières seul, n'importe où, dans un coin, sans penser à rien ; Klavdia Petrovna venait parfois le distraire, mais il répondait à peine et parfois laissait voir que ces entretiens lui étaient pénibles. Elle n'eût pas cru qu'il

souffrirait autant. Seuls les enfants parvenaient à le distraire ; il riait même parfois avec eux ; mais, à tout instant, il se levait, et allait sur la pointe des pieds voir la malade. Il lui sembla plusieurs fois qu'elle le reconnaissait. Il n'avait aucun espoir de la voir guérir, pas plus que personne, mais il ne pouvait s'éloigner de la chambre où elle se mourait, et il se tenait habituellement dans la pièce voisine. Deux fois, au cours de cette période, il fut pris d'un besoin extrême d'agir. Il partit, courut à Pétersbourg, alla voir les médecins les plus réputés, et les réunit en consultations : la dernière eut lieu

la veille même de la mort. Trois jours auparavant, Klavdia Petrovna lui avait dit qu'il était indispensable de retrouver, coûte que coûte, M. Trousofsky : « En cas de malheur, il serait même impossible de l'enterrer sans la présence de son père. » Veltchaninov avait répondu d'un air distrait qu'il lui écrirait. Le vieux Pogoreltsev avait alors déclaré qu'il le ferait rechercher par la police. Veltchaninov avait fini par écrire un mot très laconique, et l'avait lui-même porté à l'hôtel. Pavel Pavlovitch était absent, comme d'habitude, et il dut confier la lettre à Maria Sysoevna. Lisa mourut enfin, par une

admirable soirée d'été, tandis que le soleil se couchait. Ce fut comme si Veltchaninov sortait d'un rêve. Quand on l'eut emportée, quand on l'eut habillée d'une petite robe blanche, la robe de fête de l'une des enfants de la maison, quand on l'eut couchée, les mains jointes, sur la table du salon, couverte de fleurs, il s'approcha de Klavdia Petrovna, et, les yeux étincelants, lui déclara qu'il allait chercher l'assassin », et qu'il le ramènerait immédiatement. Il ne voulut entendre aucun conseil, refusa d'ajourner au lendemain, et partit pour la ville... »

africa

www.africardv.com

Rdv

L'Afrique, par des Africains, dans une perspective africaine

Covid-19

Le Pnud offre des matériels de protection aux services pénitenciers du Togo

Depuis l'enregistrement des cas positifs à la Covid-19 au sein de la prison civile de Lomé, les autorités togolaises ont pris des mesures à l'endroit des services pénitenciers. Pour soutenir le gouvernement dans ce sens, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a fait don de matériels sanitaires de protection aux services pénitenciers. Lesquels matériels ont été réceptionnés ce 27 mai 2020 par le ministère de la Justice.

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a jugé judicieux d'équiper le secteur carcéral togolais pour lutter contre le coronavirus. Au total, 5000 flacons de solutions hydro-alcooliques (Antiseptiques et désinfectants) de 1 litre, 500 flacons savons liquides de 100 ml, 4000 flacons de solutions hydro-alcooliques de 85 ml, 15000 masques réutilisables (fabriqués par les 700 artisans togolais formés en collaboration avec le Pnud, l'Inam, le Faiej), 100 thermo-

flash infrarouges et 28 dispositifs de lave-mains, ont été offerts par le Pnud aux services pénitenciers. « Ces matériels de protection sont autant d'outils précieux pour les services pénitenciers. (...) Au nom du gouvernement, je voudrais vous remercier d'être à nos côtés. Puisque vous avez promis en faire plus, je ne peux que vous encourager. (...) Au nom de tous les services pénitenciers, au nom du gouvernement, je vous réitère mes remerciements », a déclaré le ministre de



Le ministre Agbetomey (à gauche) et Aliou Dia procédant à la remise symbolique

la Justice Pius Agbetomey, après réception symbolique des dons à son cabinet. La remise des dons a été faite par Aliou Dia, représentant-résident du Pnud au Togo ; en

présence de Houmey Eklukoevanu Épiphanie, chef de programme gouvernance au Pnud et de M. Idrissou Akibou, directeur général de l'administration pénitentiaire. Le

programme des Nations unies pour le développement (Pnud) entend investir 1 600 000 000 FCFA dans la lutte contre la Covid-19.

Attipoe Edem Kodjo

Port de masques

Faut-il craindre de manquer d'oxygène ?

Le masque est sur le point de devenir un élément de notre habillement. Mais si son utilité pour limiter la propagation des virus ne fait plus de doutes, certaines personnes s'inquiètent d'une éventuelle réduction de l'apport en oxygène qu'il peut provoquer et de l'augmentation de la consommation de dioxyde de carbone. Ils disent remarquer une sensation de faiblesse, d'étouffement ou d'étourdissement. Que disent les spécialistes ?



Des masques chirurgicaux

Est-il possible que le port d'un masque puisse amener une personne à accumuler tellement de dioxyde de carbone et si peu d'oxygène qu'elle s'évanouisse ? Depuis quelque temps, des mises en garde circulent sur

les réseaux sociaux sur la nécessité de ne pas garder le masque trop longtemps. Le site américain Health rappelle que l'inhalation de niveaux élevés de dioxyde de carbone peut mettre nos vies en danger. Ce que vous devez savoir :

Le bon niveau de dioxyde de carbone

La toxicité de ce gaz que nous dégageons lorsque nous expirons peut provoquer des maux de tête, des vertiges, des troubles de la vision et de la concentration, des acouphènes, des convulsions, voire un étouffement. Mais il faut que sa concentration dans l'air soit très élevée, de l'ordre d'au moins 10%.

Le manque de dioxyde de carbone peut également faire des ravages dans l'organisme. Son rôle consiste, entre autres, à réguler le pH (taux d'acidité) du sang. Si sa concentration est trop élevée, le sang devient acide, et si elle est trop basse, il devient basique. Dans les deux cas, la personne s'évanouit.

Différents types de masques

Concernant les masques, leur capacité à influencer notre consommation de dioxyde de carbone dépend beaucoup de leur composition et de leur étanchéité. Il est quasi impossible de s'évanouir par manque d'oxygène avec un masque en tissu ou un masque chirurgical,

car ils ne s'adaptent pas parfaitement au visage. Lorsqu'on inspire et on expire, l'air peut circuler via les pores du tissu. C'est pourquoi ce type de masque ne protège pas de l'inhalation du virus, mais protège les personnes extérieures des gouttelettes qui peuvent être émises.

En revanche, les masques antiparticules N95 et FFP2, équipés d'un dispositif de filtration, pourraient poser quelques problèmes supplémentaires. D'après les experts interrogés par Health, porter ce type de masque pendant une période prolongée peut entraîner des difficultés respiratoires chez les personnes prédisposées comme les fumeurs, les personnes obèses, ainsi que les personnes atteintes de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) ou d'emphysème.

Envisager d'autres causes

Pour ces personnes, il est recommandé d'envisager l'utilisation d'autres types de masques. Mais il n'a pas été démontré que l'utilisation prolongée d'un masque, y compris avec un filtre, entraîne une toxicité au dioxyde de carbone chez les personnes en bonne santé. D'autre part, le grand public n'a pas de nécessité à utiliser un masque filtrant, qui a été conçu pour les professionnels de santé.

Assurez-vous que votre masque couvre votre nez et votre bouche, mais qu'il n'est pas trop serré au point de vous empêcher de respirer. Si vous avez l'impression que vos voies respiratoires ont du mal à fonctionner, envisagez d'autres causes possibles, comme une crise de panique, qui peut déclencher des sensations soudaines d'étouffement et d'essoufflement.

Source : Santé-magazine



Covid-19 liée à la 5G

L'Arcep apporte un démenti formel

Depuis l'avènement de la Covid-19, beaucoup ont donné des explications à cette crise sanitaire. Une vidéo diffusée sur YouTube et relayée sur Facebook, Instagram, WhatsApp, etc., affirme que le coronavirus est relié directement à l'implantation de la 5G. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep-Togo), a apporté un démenti formel à cette fausse nouvelle.



« Les réseaux de téléphonie mobile 5G ne propagent pas le Covid-19 et le virus ne circule ni sur les ondes radio ni par les réseaux mobiles que ce soit 2G, 3G ou 4G », a déclaré la direction de l'Arcep, dans un communiqué. « Cette théorie du complot est infondée et complètement

fausse comme l'a relevé l'OMS car elle n'a aucun fondement scientifique et est biologiquement impossible. Le fait que la pandémie se propage dans de nombreux pays qui n'ont pas de réseau mobile 5G, en constitue une preuve irréfutable. Des experts de renom dans le domaine de

la santé, ont déclaré qu'il n'y avait aucune crédibilité scientifique en ce qui concerne le lien entre la 5G et le Covid-19 », poursuit l'institution togolaise de régulation.

« Au Togo, à la suite de la diffusion de ces vidéos, certains individus ont voulu s'attaquer à des installations

réalisées par les opérateurs de téléphonie mobile. A cet égard, il convient de rappeler que les infrastructures de télécommunications installées au Togo permettent aux opérateurs d'assurer aux populations des services de télécommunications diversifiés et de bonne qualité à des tarifs de plus en plus bas. La raison d'être de ces dispositifs est de permettre à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire national de pouvoir accéder et de bénéficier de services de téléphonie mobile de qualité », a-t-elle expliqué.

« Les réseaux de télécommunications sont aujourd'hui un maillon essentiel de la chaîne des dispositifs consacrés à la lutte contre la propagation du Covid-19 dans notre pays, notamment en permettant à tous les utilisateurs d'accéder à des informations précieuses sur la pandémie et aux acteurs en première ligne d'être informés en temps réel via Internet sur

l'évolution de la pandémie afin de pouvoir apporter une riposte appropriée », a fait comprendre l'Arcep.

« C'est le lieu de rappeler que tout acte de détérioration ou de destruction de ces équipements, constitue un délit pénal et expose les auteurs à une peine d'emprisonnement d'un (01) à cinq (05) an(s), ainsi qu'à une amende de cent mille (100.000) à cinq millions (5.000.000) de francs CFA aux termes de l'article 699 du Code pénal », avise la structure.

L'Arcep en appelle au sens du civisme et à la responsabilité collective de tout un chacun afin de préserver les acquis technologiques de notre pays dans sa marche vers le progrès. Elle exhorte, par ailleurs, tout citoyen, témoin d'un acte de malveillance ou de vandalisme à le signaler aux forces de l'ordre ou au call center dédié en composant le 80008000 (numéro gratuit) », a-t-elle conclu.

Attipoe Edem Kodj

COPIE

SUR ET AUX FINS, ANNULE ET REMPLACE MON PRECEDENT ACTE EN DATE DU 20 MAI 2020
SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°027/18 EN DATE DU 10 JANVIER 2018

L'An Deux Mil Vingt (2020) et le *Vendredi Vingt Neuf (29) Mai*

A la requête de la société **ORABANK SA**, Société Anonyme (S.A.) avec Conseil d'Administration, au capital social de 10 019 110 000 de FRANCS CFA, ayant son siège social au 11, avenue du 24 janvier, 01 BP. 325, immatriculée au RCCM sous le numéro TG 116K, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la **SCP TOBLE & ASSOCIES, Société d'Avocats**, 2623 Boulevard Félix Houphouët Boigny, BP : 61170, Tél : 22 21 10 12, Lomé-Togo, poursuites et diligences de son gérant ;

J'ai,

ME TOLO BANASSA KOUASSI
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1^{re} Instance de Lomé ; demeurant Von Extra Photo N° 218 à 30 mètres de la rue opposée à la rue du Centre Communautaire de Tokoin-Sussignan

Signifié et en-tête des présentes laissé à :

Sieur DAYATO Kouassi Gérard, Associé unique et Gérant de la société **GKD IMMOBILIER BENIN SARL**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Djidjole, lot 411, Rue Lomégan, 05 BP. : 2015 Lomé-Togo, où étant et parlant à : *le destinataire de l'acte étant sans adresse ni domicile connus, la signification est faite conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile : affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Lomé et insertion de l'acte dans le journal "TOGO MATIN".*

Société GKD IMMOBILIER BENIN SARL, représentée par son Gérant sieur DAYATO Kouassi Gérard, où étant et en ses bureaux parlant à : *le destinataire de l'acte étant sans adresse ni domicile connus, la signification est faite conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile : affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Lomé et insertion de l'acte dans le journal "TOGO MATIN".*

Copie du jugement N°027/2018 rendu le 10 Janvier 2018 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé en ces termes :

« Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la partie civile et par défaut à l'égard des prévenus en matière correctionnelle et en premier ressort ;

Sur l'action publique

Déclare les prévenus DAYATO Kouassi Gérard et la société GKD IMMOBILIER BENIN SARLU coupables des faits qui leur sont reprochés ;

En répression, les condamne à :

- 36 mois d'emprisonnement ferme et à 100.000 FCFA d'amende pour DAYATO Kouassi Gérard et confirme le mandat d'arrêt international décerné contre lui le 24 Avril 2017 par Monsieur le Juge d'Instruction ;

- 200.000 FCFA d'amende pour la société GKD IMMOBILIER BENIN SARLU ;

Fixe au maximum la durée de la contrainte par corps ;

Sur l'action civile

Reçoit la société **ORABANK-TOGO SA** en sa constitution de partie civile, en principal et intérêts, la somme de un milliard deux cent cinquante-trois millions six cent cinquante-sept mille neuf cent sept (1.253.657.907) FCFA ;

Les condamne en outre et toujours solidairement à verser à la susnommée la somme de cent millions (100.000.000) FCFA à titre de dommages-intérêts pour tous chefs de préjudices confondus ;

Condamne les prévenus aux dépens dont distraction au profit de **SCP TOBLE & ASSOCIES, Société d'Avocats aux offres de droit.** »

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : 30000 F CFA.



Epargne

Voyez loin!

2020



www.bankofafrica.com

